

CONTRAT DE VENTE ENTRE PARTICULIERS

IDENTIFICATION DES PARTIES :

ENTRE :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

(Ci-après appelé (s) le « VENDEUR »)

ET:

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

(Ci-après appelé (s) l'« ACHETEUR »)

Dans le texte qui suit le terme « les PARTIES » désigne conjointement « le VENDEUR et l'ACHETEUR ».

CONSIDÉRANT QUE LE VENDEUR DÉSIRE VENDRE UN BIEN À L'ACHETEUR QUI DÉSIRE EN FAIRE L'ACQUISITION

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1.DÉCLARATION ET GARANTIE DU VENDEUR

1.1 Le VENDEUR déclare et garantit à l'ACHETEUR qu'en date des présentes, toutes les informations, de toute nature, touchant Le bien, qui sont décrites aux présentes sont exactes et complètes. Il reconnaît en outre que l'ACHETEUR s'y appuie pour conclure la transaction aux conditions stipulées aux présentes. Sans cette garantie, l'ACHETEUR n'aurait pas conclu la présente transaction.

A) Le bien est sans équivoque la propriété du VENDEUR. Il en possède le titre de propriété valable et négociable, libre de tout lien de toute nature que ce soit sauf pour ce qui est noté ci-après :

B) Que, outre les déclarations expressément inscrites au paragraphe 1.1 et ses alinéas, **la présente vente est faite sans garantie de quelque nature que ce soit, aux risques de l'ACHETEUR, sans garantie légale** à l'exception de ce qui est noté ci-après :

2.RECONNAISSANCE DE L'ACHETEUR

2.1 L'ACHETEUR reconnaît que le VENDEUR n'est pas un VENDEUR professionnel.

2.2 L'ACHATEUR reconnaît avoir inspecté ou avoir fait inspecter du bien ou avoir refusé l'inspection du bien, l'accepte dans son état actuel, reconnaît que la présente vente est faite à ses risques. À cet effet, l'annexe 1 fait partie intégrante du contrat.

3.VENTE DU BIEN

3.1 Le VENDEUR vend à l'ACHETEUR, aux conditions prévues aux présentes, LE BIEN, de même que toutes les garanties et indemnités le concernant, que pourrait détenir le VENDEUR (DROITS) pouvant faire l'objet d'une cession de sa part (lesdits DROITS cessibles étant réputés, pour les fins des présentes, faire partie du bien.

DESCRIPTION DU BIEN :

Marque : _____ Modèle : _____

Année : _____ Numéro de série (VIN) : _____

Numéro de lot Plein Bois : _____

L'équipement et les accessoires décrits ci-après, en état de marche, mais sans garantie, sont inclus à la vente au prix convenu à l'article 4. Veuillez inscrire tout les inclusions:

4. PRIX DE VENTE

4.1 PRIX : Le prix d'achat sera de _____ \$

Payable par _____

4.3 ACOMPTE l'acheteur remet une somme de _____ \$

Payable par : _____

Le (date) _____

5.DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 5.1 La présente convention est soumise aux lois du Québec et s'interprète conformément à celles-ci.
- 5.2 Insérés uniquement pour la commodité du lecteur, les titres des articles de la présente entente n'enfont pas partie et ne doivent pas servir à son interprétation.
- 5.3 Si un article des présentes était invalidé, les autres articles demeurent valides et sont exécutoires.
- 5.4 Dans la mesure où le contexte le requiert, le genre masculin, employé dans la présente entente, comprend le féminin.
- 5.5 Les PARTIES conviennent de signer tous les documents et de prendre toutes les dispositions nécessaires ou utiles, pour que la présente convention produise tous ses effets.
- 5.6 La présente convention liera les PARTIES, ainsi que leurs ayants droit, successeurs et héritiers respectifs.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À _____

Le (date) _____

Nom du vendeur

Signature du vendeur

Nom de l'acheteur

Signature de l'acheteur